

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA CHAMBRE CONSULTATIVE DE LA FAJE

Comme à son habitude, la Chambre s'est réunie à 4 reprises pendant l'année 2018. Plusieurs débats et présentations sont venus nourrir les temps de rencontres.

Au centre de ces débats, toujours, la mission de l'accueil de l'enfance, ses enjeux, ses réalités, ses projets et ses espoirs.

2018 a été l'année du changement au sein de la CC de la FAJE. La présidence, jusque-là assumée par Mme de Kerchove, a été attribuée, dès juin, à Mme Denisart. La CC a vivement remercié le travail accompli par Mme de Kerchove, son investissement et sa compétence. Parallèlement, elle a aussi salué à l'unanimité la nomination de Mme Denisart et lui a transmis toute sa confiance quant au succès dans cette nouvelle mission.

2018 c'est aussi l'année de l'aboutissement et de la signature de la CCCT enfance, après 25 ans de labeur et de lutte. La CC, qui a constamment suivi l'évolution des négociations, a salué cet aboutissement et a accueilli cette nouvelle étape avec joie. Les différents membres de la CC ont eux aussi exprimé leur joie et leur satisfaction pour cette convention, soulignant la volonté des parties concernées d'atteindre un tel résultat, représentatif de la valeur du métier de l'accueil de l'enfance.

Mais 2018 a été surtout l'année du cadre de référence de l'accueil du parascolaire. On pourrait d'ailleurs nommer 2018 comme l'année EIAP. Ce sujet a été vivement débattu par la CC et a soulevé des positionnements très opposés face à ce nouveau cadre. De manière unanime, les membres de la chambre ont souligné l'impact néfaste d'un tel cadre de référence sur la qualité de l'accueil proposé et sur l'accomplissement de la mission. La fondation, par le biais d'un courrier officiel, n'a pas hésité à transmettre tous ses doutes et son positionnement en défaveur de ce qui avait été proposé. Elle s'est faite, en quelque sorte, porte-parole de la volonté des membres de la CC pour faire passer le message des milieux concernés, afin d'alarmer les directs intéressés.

Pendant la session d'automne, hormis les sujets courants, la CC a été invitée à une présentation inhérente à l'adaptation des structures d'accueil collectif par l'élargissement des jours et heures d'accueil. Nous avons débattu de la problématique, puis visionné un reportage concernant des expériences emblématiques allant dans ce sens et enfin abordé la question des fonds d'impulsion pouvant être utilisés pour favoriser de tels projets.

Enfin, l'année 2018 de la CC s'est terminée par une session qui a eu lieu au musée de la main. Nous avons eu droit à une visite guidée de l'exposition "découvrir le monde". Après cette partie "ludique", M. Cretegnny dans son rôle de président de la FAJE a présenté la composition, les missions et les enjeux de la fondation. Il me paraît important de reporter, tel qu'apparaissant sur le PV, les réponses concernant la composition et les missions :

*"L'organisation de l'accueil de jour des enfants sur le Canton de Vaud est un modèle de partenariat public-privé. La Fondation est composée de deux organes :
Le Conseil de Fondation : la spécificité et l'originalité du dispositif d'accueil vaudois est notamment la création d'une Fondation de droit public qui reçoit et redistribue les fonds des contributeurs (communes, État, employeurs).*

Le rôle de la FAJE est de subventionner les réseaux d'accueil de jour qu'elle a reconnus et les structures qui y sont regroupées. A cette fin, le Conseil définit une stratégie de subventionnement permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins. Il coordonne le développement de l'accueil de manière à faciliter une pleine couverture territoriale et met en place des outils d'évaluation de ce que les réseaux réalisent.

Cet organe comprend en son sein : 1 président, 3 représentant-e-s des communes, 3 représentant-e-s de milieux concernés, 3 représentant-e-s du canton, 3 représentant-e-s des milieux économiques.

Le rôle et les missions de la Fondation : l'accueil de jour des enfants est organisé selon les principes de base posées dans la loi-cadre. Ses responsabilités sont les suivantes (cf. art. 41 LAJE) :

1ère mission : - Évaluer les besoins en accueil de jour des enfants (0-12 ans) ;

(...)

2e mission : - Subventionner l'accueil de jour

(...)

3e mission : - Reconnaître les réseaux d'accueil

(...)"

Enfin, il me paraît important d'inviter chacun à lire l'intégralité des différents PV que j'annexe à ce rapport. Leur contenu, selon les thématiques, est d'actualité, les lecteurs pourraient en ressortir avec une plus grande connaissance des problématiques existantes, des différents chantiers en cours, de la suite des discussions mais aussi des mouvements et positionnement des réseaux d'accueil.

Pour l'ARDIVE

Roberto Finocchio
Représentant à la CC de la FAJE

Annexe :

- les 4 PV des rencontres de la CC.